



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-huitième session

Rome, 25 novembre 2009

COMPOSITION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DU COMITÉ FINANCIER

1. Conformément à l'Article XXV-3 a) du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil élit le président et les membres du Comité du Programme et du Comité financier au cours de la session qu'il tient immédiatement après la session ordinaire de la Conférence.
2. Les candidatures doivent être déposées auprès du Secrétaire général de la Conférence et du Conseil au plus tard dix jours avant la date d'ouverture de la session du Conseil à laquelle l'élection doit avoir lieu (Articles XXVI-2 et XXVII-2 du RGO).
3. Étant donné que la session du Conseil en question doit s'ouvrir le 25 novembre 2009, la date limite de soumission des candidatures à la Secrétaire générale de la Conférence et du Conseil est fixée au **dimanche 15 novembre 2009 à 12 heures**.
4. Aux termes de la proposition de révision du RGO renvoyée par le Conseil, à sa cent trente-sixième session, devant la Conférence de la FAO pour décision à sa trente-sixième session (18-23 novembre 2009), le Comité du Programme serait composé d'un président et de douze membres (deux membres issus de chacune des régions suivantes: Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes et Proche-Orient, et un membre pour les régions Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest). Tout État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom du représentant qu'il désignera s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (Article XXVI-2 du RGO).
5. Parallèlement, aux termes de la proposition de révision du RGO renvoyée par le Conseil, à sa cent trente-sixième session, devant la Conférence de la FAO pour décision à sa trente-sixième session (18-23 novembre 2009), le Comité financier serait composé d'un président et de douze membres (deux membres issus de chacune des régions suivantes: Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Amérique latine et Caraïbes et Proche-Orient, et un membre pour les régions Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest). Tout État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom du représentant qu'il désignera s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (Article XXVII-2 du RGO).

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

6. La composition actuelle des comités est la suivante:

COMITÉ DU PROGRAMME

Président: M. V. Heard (Royaume-Uni)

Afghanistan
Angola
Argentine
Australie
Brésil
Canada
Égypte
Guinée équatoriale
Inde
Japon

COMITÉ FINANCIER

Président: M. Yasser Sorour (Égypte)

Allemagne
Cameroun
Chine
Danemark
États-Unis
d'Amérique
France
Ouganda
Mexique
Pakistan
Panama

7. Des modèles de proposition de candidature sont joints au présent document (Annexe A pour le Comité du Programme et Annexe B pour le Comité financier).

ANNEXE A (CP)

**MODÈLE DE PROPOSITION DE CANDIDATURE
AU COMITÉ DU PROGRAMME**

(PÉRIODE: novembre 2009 - novembre 2011)

À soumettre avant le dimanche 15 novembre 2009, 12 heures

Date:

À LA: Secrétaire générale de la Conférence et du Conseil
Bureau B-202

La délégation de

souhaite se porter candidate à un siège au Comité du Programme en tant que:

a) Président¹

L'attention des candidats est appelée sur la proposition de révision de l'article XXVI-3(a) du RGO, libellée comme suit:

Le président est élu sur la base de ses qualifications personnelles et ne représente pas une région ou un pays.

Les candidats au poste de président souhaiteront éventuellement en tenir compte lors de la rédaction de leur curriculum vitae.

b) Membre¹

pour la Région de

S'il est élu, cet État Membre sera représenté par

.....
.....

dont le curriculum vitae est donné ci-après.

(Signature)

Délégué de

¹ Biffer la mention inutile.

Pays

Nom:

Fonctions actuelles:

Principales fonctions antérieures:

Participation à des réunions ou activités des Nations Unies et des institutions spécialisées:

ANNEXE B (CF)

MODÈLE DE PROPOSITION DE CANDIDATURE AU COMITÉ FINANCIER

(PÉRIODE: novembre 2009 - novembre 2011)

À soumettre avant le dimanche 15 novembre 2009, 12 heures

Date:

À LA: Secrétaire générale de la Conférence et du Conseil
Bureau B-202

La délégation de
souhaite se porter candidate à un siège au Comité financier en tant que:

a) Président¹

L'attention des candidats est appelée sur la proposition de révision de l'article XXVII-3(a) du RGO, libellée comme suit:

Le président est élu sur la base de ses qualifications personnelles et ne représente pas une région ou un pays.

Les candidats au poste de président souhaiteront éventuellement en tenir compte lors de la rédaction de leur curriculum vitae.

b) Membre¹

pour la Région de

S'il est élu, cet État Membre sera représenté par

.....

dont le curriculum vitae est donné ci-après.

(Signature)

Délégué de

¹ Biffer la mention inutile.

Pays

Nom:

Fonctions actuelles:

Principales fonctions antérieures:

Participation à des réunions ou activités des Nations Unies et des institutions spécialisées: